

Bulletin d'information n°11

(Mars 2019)

Plan Local d'Urbanisme d'Anduze : Analyse sur la révision en cours

" 84 ha anciennement en zones naturelles ou agricoles passeront en zones urbaines ou à urbaniser" (1) Nous considérons que cela n'est pas souhaitable si nous voulons préserver le site remarquable d'Anduze et l'attractivité de son Centre-ville

(1) rapport de présentation du PLU page 376

Les objectifs inscrits dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable(2) sont :

(2) PADD première étape du Plan Local d'Urbanisme (PLU) définissant les objectifs de la commune)

- 1° Restructurer le secteur de Labahou : " Les disponibilités foncières permettent (cependant) de restructurer cet espace pour lui conférer un véritable statut urbain."

- 2° Densifier fortement ce secteur : "La politique de densification de la municipalité se fonde sur son choix de prioriser les interventions (3) dans les secteurs stratégiques de la Gare et de Labahou. Ces deux secteurs doivent produire des formes urbaines compactes et denses (minimum 25 logements à l'hectare)." (3) Opérations immobilières contrôlées par la Mairie

- 3° Planter de nouvelles surfaces commerciales : "Le P.L.U. doit privilégier la création de zones vouées aux activités commerciales, au lieu-dit Labahou, en continuité avec les zones d'activités existantes. Ces zones devront correspondre au périmètre de la ZACOM."

Quel sera l'impact de ce plan sur l'environnement de la vallée du Gardon et sur l'activité commerciale en centre-ville ?

1° La densification très importante du secteur de Labahou se fera au détriment de zones agricoles actuellement non construites. Cela entraînera la suppression de surfaces perméables, accentuant ainsi l'importance du ruissellement et des crues en bordure des cours d'eau (Gardon, Gravies Olivier).

- Cela entraînera un accroissement des difficultés de circulation sur la RD 907 vers le centre-ville (passage étroit du pont de chemin de fer et fragilité de la digue).

- L'objectif de 25 logements à l'hectare affiché par la Mairie est totalement disproportionné et incompatible avec l'environnement naturel de la vallée du Gardon .

2° L'extension programmée des zones commerciales n'est pas acceptable :

- Ce secteur comprend déjà cinq super marchés (Lidl, Biocoop, Aldi, Briconautes & intermarché) auxquels s'ajoute Super U plus proche du centre, ce qui constitue une concentration très importante de grandes surfaces commerciales au regard des besoins de la commune.

- L'accroissement de nouvelles grandes surfaces commerciales viendra concurrencer les petits commerces du centre-ville. Cela se traduira par des fermetures de petits magasins et entraînera une désertification du centre d'Anduze. Cette situation s'est déjà produite dans de nombreuses ../.

communes ayant privilégié les grandes surfaces en périphérie au détriment de leur centre-ville. Il ne faut pas commettre les mêmes erreurs . Nous considérons que le centre ville constitue un atout important pour l'attrait touristique d'Anduze et qu'il convient de tout faire pour préserver ses petits commerces.

Le PADD doit nécessairement prendre en compte les attentes des Anduziens.

Ce que nous demandons :

1° Que l'urbanisation de Labahou soit totalement reconsidérée afin de préserver les terres non urbanisées et de limiter la densité dans ce secteur (par ex :12 logements par ha comme dans les autres secteurs)

2° Que soient supprimées toutes les mesures visant à favoriser l'implantation de nouvelles grandes surfaces dans ce secteur.

3° Que la Municipalité propose pour ce secteur une véritable concertation pour construire un plan de développement plus modéré et respectueux de l'environnement.

Nous considérons que l'avenir d'Anduze ne peut pas se décider uniquement dans des réunions à huis clos organisées par un Bureau d'Etudes éloigné de nos réoccupations et le plus souvent insensible à nos attentes en matière d'environnement.

Les grandes opérations immobilières prévues à Labahou ne feront que détériorer notre environnement et notre cadre de vie. Le développement de notre commune ne doit pas se faire de façon irrationnelle et intensive.

La qualité remarquable des espaces naturels d'Anduze en fait une destination recherchée pour son calme, sa nature et la beauté de ses paysages. La préservation de ce patrimoine exceptionnel constitue la première condition de son développement et de son attractivité.

Nous avons tous notre mot à dire. Si vous partagez notre analyse, réagissez en donnant votre avis le moment venu, au Commissaire enquêteur ou, dès maintenant, sur le registre disponible en Mairie d'Anduze.

Pour plus d'information consultez notre site <http://valleedugardon.free.fr/>

Rejoignez notre association pour enrichir notre débat et soutenir nos actions.

BULLETIN D'ADHESION à nous retourner:

Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de la Vallée du Gardon
Siège Social : 272 Route de St Jean du Gard 30140 Anduze

NOMS..... Prénoms.....

Adresse :

Code Postal Ville Tel.....

Adresse mail :

(Cotisation annuelle de 10 € par personne)